

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER
SEANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2017

COMPTE- RENDU

Les conseillers de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, légalement convoqués par courrier et par voie électronique le 17 octobre 2017, se sont réunis en conseil le lundi 23 octobre 2017. Le quorum étant atteint, le Président a ouvert la séance.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur François DECOSTER, *Président*.

Messieurs ALLOUCHERY René, Bertrand PETIT, BEN AMOR Rachid, DISSAUX Jean-Claude, BARBIER Jean-Marie, BEDAGUE Patrick, BOUHIN Jean-Michel, LEFEBVRE Marie, DENIS Laurent, HUMETZ Bruno, SAUDEMONT Caroline, MEQUIGNON Alain, PREVOST Michel, HERBERT Daniel, THOMAS Marc, *Vice-Présidents*

Mesdames, Messieurs BAUDEQUIN Odile, BLONDE Claude, BOURGEOIS Jean-Marc, BULTEL René, CARON Marie-Françoise, CANARD Céline-Marie CATTY Christine, CHEVALIER Alain, COLLE Philippe, CORNETTE Christophe, COUSIN DELGERY Daisy, CRUELLE Christian, DANVIN Pascal, DEBLOCK Alain, DEGEZELLE Ludivine, DELAVAL Laurence, DELFORGE Pascal, DELPOUVE André, DUMETZ Jacqueline, DUPONT Franck, DUPONT Hervé, DUPONT Jean-Claude, DUSAUTOIR Roger, EVRARD Jean-Luc, FOUQUE Jean, HERMANT Michel, HEUMEL Pierre, DELMAIRE Jacques, HIRAUT Jean-Claude, HOCHART Casimir, HOCHART Josiane, IDZIK Bernard, LECLERCQ Jean-Pierre, LEFAIT Jean-Paul, LEMAIRE Isabelle, LENGAINNE Sabine, MAGNIER Bruno, GODART Dominique, MARCOTTE Jean-Michel, MARQUANT Daniel, MARQUANT Francis, MARTINOT Michel, CUVELIER Patrick, MUNCK James, HENNEUSE Iannick, MASSEZ Alain, MERCHIER Brigitte, BRAME Jean- Marie, DUWICQUET Delphine, DEWINTRE-BILLIAU Huguette, OBOEUF Gérard, MOUND Stephen, PETIT Valérie, PETITPRE Philippe, POUCHAIN FAVIER Marie-Paule, VOLLE Muriel, PRUDHOMME Dominique, PRUVOST Bertrand, ROLAND Sylvie, SABLON Frédéric, SAISON Jean-Marie, TILLIER Patrick, VANDESTEENE Christine, VASSEUR Françoise, WIGNERON Auxence, WOZNY Florence *Conseillers Titulaires*

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

M. DENIS Christian, Conseiller Titulaire, a donné pouvoir à M. Daniel HERBERT, Vice-Président

M. MOREL Damien, Conseiller Titulaire a donné pouvoir à M. François DECOSTER, Président

M. Eric LAGACHE, Conseiller Titulaire a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUPONT, Conseiller Titulaire

M. Louis CAINNE, Conseiller Titulaire a donné pouvoir à M. Bernard IDZIK, Conseiller Titulaire

Mme Magali LEBLOND, Conseillère Titulaire a donné pouvoir à M. Pierre HEUMEL, Conseiller Titulaire

M. Alain TELLIER, Conseiller Titulaire a été remplacé par Mme Maïté MASSART, Conseillère Suppléante

VICE-PRESIDENTS et CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES

Mesdames et Messieurs BEE Bertille, LOTTERIE Laurence, OBOEUF Florelle, REANT Corinne, DUQUENOY Joël, GRARE Christophe, ROLIN Joël, SANNIER Alexandre, THOREL Gilles, *Conseillers Titulaires*

Nombre de délégués en exercice : 97

Nombre de présents ou représentés : 88

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE BUREAU ET PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LEUR ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Le conseil a pris acte des décisions ci-après prises par le bureau et par le Président de la CAPSO dans le cadre des délégations qui leur ont été données par le conseil.

∞—∞

Décisions prises par le BUREAU COMMUNAUTAIRE

BUREAU DU 29/08/2017

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES – SAINT-OMER – QUARTIER FOCH – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU BATIMENT 10 AU PROFIT DE LA MISSION LOCALE – DECISION DU BUREAU

Le bureau décide de mettre à disposition de la Mission Locale à titre gracieux (hors charge et impôts) et pour une année, reconductible tacitement, deux locaux de 38 et 42m² du bâtiment 10 du Quartier Foch à Saint-Omer, à partir du 1^{er} septembre 2017 ; de passer un avenant à la convention pour le changement de périmètre d'activité de la Mission Locale et d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que tous les actes nécessaires.

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES – SAINT-OMER – QUARTIER FOCH – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU BATIMENT 10 AU PROFIT DE LA CFDT CAPSO – DECISION DU BUREAU

Le bureau décide de mettre à disposition de la CFDT CAPSO à titre gracieux et pour une année reconductible, un local de 20m² du bâtiment 10 du Quartier Foch à Saint-Omer, à partir du 28 août 2017 avec effet rétroactif et d'autoriser le Président à signer cette convention.

BUREAU DU 14/09/2017

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES – FAUQUEMBERGUES – 4A RUE JONNART - MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA BROUETTE BLEUE – DECISION DU BUREAU

Le bureau décide de mettre à disposition de l'association « La brouette bleue » à titre gracieux (hors abonnement et consommation des fluides) et pour une année reconductible, les locaux au 1^{er} étage du 4A rue Jonnart à Fauquembergues de 20m² du bâtiment 10 du Quartier Foch à Saint-Omer, à partir du 1^{er} octobre 2017 ; de passer un avenant à la convention existante et d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que tous les actes nécessaires.

SANTE – DEMANDE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS SOLLICITEES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS SANTE DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER AU TITRE DE L'ANNEE 2017 – DECISION DU BUREAU

Le bureau décide d'attribuer et de verser les subventions sollicitées par les associations, à hauteur des préconisations du Comité d'instruction Santé, conformément au tableau ci-dessous et d'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document relatif à ces subventions.

<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Intitulé de l'action</u>	<u>Montant sollicité</u>	<u>Montant préconisé</u>
-------------------------	-----------------------------	--------------------------	--------------------------

La Brouette Bleue	Bien manger, bien bouger : recettes et astuces	2 000 €	2 000 €
Association d'Aide à Domicile des Caps et Marais d'Opale	Ensemble pour s'épanouir	5 015 €	1 668 €
Association Parent'Aise	Prévention de l'équilibre alimentaire et des rythmes de vie propices à une bonne hygiène de vie	4 420 €	2 250 €
Centre social intergénération Longuenesse	Je me connecte à ma santé	5 000 €	3 946 €
Centre social intergénération Longuenesse	Cuisine santé et compagnie	5 000 €	2 833 €
Ecole de la 2 ^{ème} chance Grand Lille Site de Saint-Omer Sigle : E2C Grand Lille - Site de Saint-Omer	"J'me bouge - Ateliers cuisine"	5 000 €	3 000€
Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer Sigle : CHRSO	Repérage précoce et accompagnement des cancers VADS sur l'Audomarois	2 500 €	2 500 €
Lycée Blaise Pascal de Longuenesse	Atelier gestion du stress et de la pression scolaire	1 410 €	705 €
Association Municipale de Gymnastique d'Arques Sigle : AMGA	AVC : l'AMGA Valorise ton combat	5 000 € Sollicités pour année 2018	Demande sera étudiée en 2018
TOTAL		35 345 €	18 902 €

PETITE ENFANCE – ACCORD CADRE - FOURNITURES COURANTES ET SERVICES POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE - SIGNATURE DES MARCHES N° 2017-90 A 2017-97 – DECISION DE BUREAU

Le bureau décide d'autoriser M. le Président à signer les accords-cadres, et tous les actes s'y rapportant, suivants : n°2017-90 (lot 1) avec la société API RESTAURATION pour un montant maximum de 145 000 € HT ; n°2017-91 (lot 2) avec la société TOUSSAINT 59 pour un montant maximum de 20 000 € HT ; n°2017-92 (lot 3) avec la société OGEO pour un montant maximum de 30 000 € HT ; n°2017-93 (lot 4) avec la société WESCO pour un montant maximum de 30 000 € HT ; n°2017-94 (lot 5) avec la société GRANJARD pour un montant maximum de 10 000 € HT ; n°2017-95 (lot 6) avec la société WESCO pour un montant maximum de 30 000 € HT ; n°2017-96 (lot 7) avec la société WESCO pour un montant maximum de 30 000 € HT ; n°2017-97 (lot 8) avec la société EBONY pour un montant maximum de 10 000 € HT.

Ces accords-cadres à bons de commande conclus du 01/11/2017 au 31/12/2018 peuvent être reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – COMMUNE DE SAINT OMER – IMMEUBLE 2 BOULEVARD PIERRE GUILLAIN – PRISE EN LOCATION PAR LA CAPSO DU REZ DE CHAUSSEE DU BATIMENT – TRAVAUX DE RENOVATION ET FRANCHISE DE LOYER - DECISION DU BUREAU

Le bureau décide d'autoriser les travaux de rénovation par les services communautaires du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2 boulevard Pierre Guillain à Saint-Omer, la franchise de loyer proposée par Habitat Haut de France sur la période de septembre 2017 à décembre 2018 pour le remboursement du coût de remplacement du sol, à savoir un loyer mensuel de 1 934,55 € au lieu de 3 000 € ; et le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette location.

ACTION ECONOMIQUE – COMMUNE D'ARQUES – IMMEUBLE 15 RUE MARCEL DELAPLACE – PRISE EN LOCATION PAR LA CAPSO DU REZ DE CHAUSSEE DU BATIMENT – DECISION DU BUREAU

Le bureau décide de prendre en location un local de 43 m² au rez-de-chaussée du bâtiment situé 15 rue Marcel Delaplace, propriété de la SCI 15 RUE MARCEL DELAPLACE représentée par Monsieur Gérard WAREMBOURG, pour un montant de 490 € par mois, soit 5 880 € par an, auquel il convient d'ajouter les impôts fonciers estimés à 500 € environ, à compter du 1^{er} octobre 2017 ; et d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de location et tout autre document à intervenir avec la SCI 15 RUE MARCEL DELAPLACE représentée par Monsieur Gérard WAREMBOURG.

ACTION ECONOMIQUE – COMMUNE D'ARQUES – PROJET DE PEPINIERE COMMERCIALE – IMMEUBLE 15 RUE MARCEL DELAPLACE – MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE MONSIEUR HALIPRE – DECISION DU BUREAU

Le bureau décide de mettre à disposition d'un local de 43 m² au rez-de-chaussée du bâtiment situé 15 rue Marcel Delaplace, au profit Monsieur HALIPRE ou en substitution à toute autre personne morale qu'il se réserve le droit de désigner, contre un loyer de 350 € par mois la première année, 400 € la deuxième année et 490 € la troisième année (hors taxes), à compter du 1^{er} octobre 2017 pour une durée de 3 ans ; et d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention et tout autre document à intervenir s'y rapportant.

DECISIONS DU PRESIDENT

Le 30 août 2017

Décision du Président de supprimer la régie d'avances pour les dépenses à l'occasion des missions, congrès et forum des élus et agents communautaires et le paiement sur internet, dissoute à compter du 18 août 2017.

Le 1^{er} septembre 2017

Décision du Président d'ajouter à la décision DP38-17 du 23 mars 2017, créant la régie de recettes pour l'espace multi-accueil « croque-lune » à Saint-Martin-Lez-Tatinghem, l'article suivant : l'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

Le 1^{er} septembre 2017

Décision du Président d'ajouter à la décision DP21-17 du 24 février 2017, créant la régie de recettes pour l'espace petite enfance « les petits cavaliers » à Saint-Omer, l'article suivant : l'intervention d'un

(de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

Le 1^{er} septembre 2017 *Décision du Président d'ajouter à la décision DP19-17 du 23 février 2017, créant la régie de recettes au pôle petite enfance « méli mélodie » à Longuenesse, l'article suivant : l'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.*

Le 1^{er} septembre 2017 *Décision du Président d'ajouter à la décision DP20-17 du 23 février 2017, créant la régie de recettes « droit espace petite enfance » à Arques, l'article suivant : l'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.*

Le 1^{er} septembre 2017 *Décision du Président de créer une régie de recettes pour les écoles des beaux-arts de la CAPSO, installée au 201 rue de l'avenir à Aire-sur-la-Lys, pour encaisser les droits d'inscription et la participation aux ateliers vacances ou workshop réglés par chèque, chèques vacances et tickets loisirs.*

Le 1^{er} septembre 2017 *Décision du Président de créer une sous-régie de recettes pour les écoles des beaux-arts de la CAPSO, installée au 4 rue Alphonse de Neuville à Saint-Omer, pour encaisser les droits d'inscription et la participation aux ateliers vacances ou workshop réglés par chèque, chèques vacances et tickets loisirs.*

Le 4 septembre 2017 *Décision du Président de signer le marché subséquent 1 à l'accord-cadre 2016-66 avec la Société SOPRA STERIA pour un montant de 79 158,15 € HT l'étude sociologique des usages et pratiques du numérique dans le Pays de Saint-Omer, ainsi que toutes pièces en découlant.*

Le 8 septembre 2017 *Décision du Président de confier à la Société des Eaux de Saint-Omer pour un montant de 24 747 € HT la sectorisation complémentaire du réseau d'eau potable du service urbain avec la mise en place de débitmètres dans des fosses placées sur des canalisations et de signer le marché 2017-83, ainsi que toutes pièces en découlant.*

Le 8 septembre 2017 *Décision du Président de confier à la société LYRECO pour 4 392,19 € HT la fourniture de bureaux, à la société INAPA pour 52 953 € HT la fourniture d'articles de papeterie, à la société ENVELNOR KUVERT pour 1 429,50 € HT la fourniture d'enveloppes et de signer les marchés 2017-86 à 88 correspondants, ainsi que toutes pièces en découlant.*

Le 8 septembre 2017 *Décision du Président de confier à la société CITEMETERIE pour 81 400 € HT la mission de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de signer le marché 2017-89, ainsi que toutes pièces en découlant.*

- Le 8 septembre 2017* *Décision du Président de signer l'avenant 2 au marché 2016-112 avec la société AIRELE devenue AUDDICE ENVIRONNEMENT, engendrant une plus-value de 15 062,50 € HT (total de 46 000 € HT au lieu de 33 125 € HT, soit une hausse de 38,87 %).*
- Le 18 septembre 2017* *Décision du Président de signer les marchés subséquents 6 et 8 à l'accord-cadre 2016-66 avec la Société SOPRA STERIA pour des montants respectifs de 79 976 € HT l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un outil numérique d'attractivité commerciale des centres villes / bourgs et 36 327,25 € HT l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la mise en œuvre d'un système d'information RH, ainsi que toutes pièces en découlant.*
- Le 19 septembre 2017* *Décision du Président de signer l'avenant 2 au marché conclu en 2014 avec le groupement EMA / V2R / ENVERGURE, modifiant la répartition du volume financier entre les cotraitants comme suit : EMA : 8 730 €, V2R : 38 712,50 € et ENVERGURE : 7 057,50 € HT. Le montant total restant fixé à 54 500 € HT.*
- Le 22 septembre 2017* *Décision du Président de signer l'avenant 3 au marché 2016-14 conclu avec le groupement CHALLENGES PUBLICS / MICHEL FEROT CONSEIL / LEGIPUBLIC AVOCATS modifiant la répartition du volume financier entre les cotraitants comme suit : CHALLENGES PUBLICS : 81 100 € HT (avenant 1 inclus), MICHEL FEROT CONSEIL : 8 500 € HT (avenant 2 inclus) et LEGIPUBLIC AVOCATS : 0 € HT.*

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

N°D545-17 Administration générale – Désignation d'un secrétaire de M. DECOSTER
Séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil nomme Monsieur Bruno HUMETZ pour remplir les fonctions de Secrétaire.

SPORT

N°D546-17 Sport – Restitution des assises du sport – Définition de la M. DUPONT
politique sportive communautaire

Le projet de territoire rédigé au cours de l'année 2016 fait apparaître que « la nouvelle agglomération développera une politique communautaire du sport ». La CAPSO a tenu à engager une réflexion pour la définition de la politique sportive au cours des assises du sport.

La démarche des assises, appréciée par le mouvement sportif, et ces enseignements permettent à la CAPSO d'envisager la définition d'un projet sportif de territoire à moyen terme en poursuivant son intervention financière, cette politique faisant l'objet d'une évaluation par des assises régulières.

En cohérence avec les enseignements tirés des groupes de travail préparatoires et assises, il est proposé de poursuivre pour l'année 2018 notre intervention communautaire en faveur du développement du sport sur 4

axes (les pools sportifs, les manifestations sportives, les équipements sportifs d'intérêts communautaires et les clubs « structurants » et « résidents »)

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, se prononce favorablement sur la démarche projet et les axes d'intervention de la CAPSO dans le domaine sportif et décide de donner délégation au bureau pour arrêter l'enveloppe financière et les critères d'attribution, dédiés à la politique sportive au regard de la préparation du budget 2018.

EAU - ASSAINISSEMENT

N°D547-17 Assainissement collectif – Extension du réseau pour deux habitations route de Saint-Omer à Serques - Convention de financement et d'exécution des travaux avec NOREADE M. DISSAUX

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de la rue Pascal Leulliette (RD 213) à Watten, porté par NOREADE, deux habitations situées route de Saint-Omer à Serques pourront être raccordées au réseau d'assainissement collectif.

En vue de fixer les modalités techniques et financières auxquelles est soumise cette opération, il revient de conclure une convention de financement et d'exécution des travaux avec NOREADE. Cette convention précise la nature, l'exécution et le montant des travaux (10 252,85 € HT) ainsi que les conditions de paiement.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, valide les termes et conditions de la convention de financement pour le raccordement de deux habitations situées route de Saint-Omer à Serques.

N°D548-17 Assainissement - Modification du zonage de la commune de Serques pour deux habitations situées route de Saint-Omer M. DISSAUX

Dans la continuité des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de la rue Pascal Leulliette (RD 213) à Watten, porté par NOREADE, et, au vu du coût raisonnable des travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'extension du réseau pour deux habitations sur la commune de Serques, actuellement classées en zonage d'assainissement non collectif, le conseil communautaire décide, à la majorité absolue des suffrages, de modifier le zonage d'assainissement de la commune de Serques en classant les deux habitations sises 2 et 4 route de Saint-Omer en zonage d'assainissement collectif.

N°D549-17 Assainissement – Demande de rétrocession des ouvrages (réseaux et station d'épuration) par la société HABITAT 62/59 pour son lotissement situe à proximité de la RD943 à NORDAUSQUES M. DISSAUX

HABITAT 62/59 a sollicité la CAPSO pour une rétrocession des ouvrages d'assainissement réalisés dans le cadre de la construction de son lotissement de 70 logements sur la commune de Nordausques.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, se prononce défavorablement sur cette demande.

URBANISME

N°D550-17 Urbanisme – Instauration de la taxe d'aménagement à l'échelle communautaire – Délibération de principe M. MEQUIGNON

La CAPSO envisage, compte tenu des compétences qu'elle exerce et des nombreuses opérations qu'elle mène et finance en matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement économique, d'instituer et percevoir la part locale de la taxe d'aménagement, en lieu et place de ses communes membres. La compétence concernant la taxe d'aménagement appartient aux communes, qui peuvent la déléguer à un Etablissement Public de

Coopération Intercommunale, si celui-ci est compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette délégation suppose l'accord, par délibération, d'une majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI (article L.5211-5, II du CGCT). Pour formaliser le transfert de la taxe d'aménagement à la CAPSO, les délibérations des communes et de l'intercommunalité doivent être adoptées au plus tard le 30 novembre 2017, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages (dont 4 votes contre et 7 abstentions), se prononce favorablement sur cette proposition.

N°D551-17 Urbanisme – Mametz – PLU – approbation

M. MEQUIGNON

La commune de Mametz a engagé la révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur l'ensemble du territoire de la commune. Par délibération en date du 9 septembre 2015, la commune a arrêté son projet de PLU, puis envoyé celui-ci pour consultation aux personnes publiques associées, qui ont émis un avis favorable sur ce projet.

Une enquête publique s'est ensuite déroulée du 14 avril 2017 au 15 mai 2017. Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a également émis un avis favorable au projet de PLU.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, approuve le PLU de la commune de Mametz.

COLLECTE DES DECHETS

N°D552-17 Collecte des déchets ménagers – Reprise des bacs usages par la société SARPLASTIC – Signature d'une convention

M. LECLERCQ

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, autorise le Président à signer la convention avec la société SARPLASTIC pour la reprise des bacs usagés. La société SARPLASTIC reprendra les conteneurs à hauteur de 130 euros la tonne, transport compris.

FINANCES

N°D553-17 Finances - Fixation du montant provisoire des attributions de compensation 2017

M. HERBERT

Dans l'attente de la validation du rapport de la CLECT et afin de pouvoir procéder à la régularisation des douzièmes versés ou à réclamer aux communes, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, valide les montants provisoires des attributions de compensation pour l'année 2017.

N°D554-17 Finances - Actualisation des provisions du fonds de Développement commercial

M. HERBERT

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, valide la reprise comptable de provision suite au versement de la première tranche du solde du fonds de développement commercial.

N°D555-17 Finances - Subvention d'équilibre au budget annexe transports

M. HERBERT

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, autorise le versement d'une subvention d'équilibre de 4 007 188,94 € au budget annexe transports pour les exercices 2016 et 2017.

N°D556-17 Finances - Ajustement des comptes de passif de l'ex-communauté de communes du canton de Fauquembergues

M. HERBERT

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, autorise la régularisation des comptes de passif de l'ex-CCCF (3,22 €) sollicitée par le Trésor Public.

N°D557-17 Finances – Commune de Longuenesse – Aménagement du parking situé à l'entrée de la CAPSO – Demande de participation financière de la commune

M. HERBERT

La commune de Longuenesse envisage des travaux de réhabilitation de l'allée piétonne avenue Honoré de Balzac, de la mise en conformité et de l'extension du parking situé à l'entrée de la CAPSO.

Pour cette opération, la commune sollicite une participation financière de notre établissement à hauteur de 50% du montant de travaux, sachant que le montant des travaux pour l'aménagement du parking est estimé à 53 904,60 € HT. Cette solution a été privilégiée à une réflexion visant à acquérir une partie du foncier par la CAPSO avant une réalisation des travaux.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, se prononce favorablement sur cette proposition.

N°D558-17 Finances- Décisions modificatives – Vote de crédits

M. HERBERT

Certaines dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors de l'établissement du budget sont apparues indispensables en cours d'exercice. Ces décisions modificatives comportent donc des crédits supplémentaires qui sont présentés par chapitre et par article. Elles comportent également l'indication des moyens de financement correspondants qui consistent soit en des diminutions de crédits, soit en des recettes nouvelles sur d'autres chapitres et articles.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, adopte ces décisions modificatives équilibrées en dépenses et recettes.

DSI – NUMERIQUE

N°D559-17 Stratégie numérique – Service de gestion d'infrastructures de télécommunications électroniques – Résorption des zones blanches – Choix du mode de gestion – Signature d'une convention de groupement de commande avec la CCPL

M. DENIS

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, valide le choix du mode de gestion du service public de gestion d'infrastructures de télécommunications électroniques, valide le projet de convention de groupement et autorise le Président à signer la convention de groupement à passer avec la CCPL.

N°D560-17 Stratégie numérique – Grande école du numérique

M. DENIS

La CAPSO a obtenu au printemps la labellisation Grande Ecole du Numérique pour une formation de développeur/intégrateur Web. Cette distinction fait suite à un appel à candidature lancé par la Grande Ecole du Numérique porté par l'Etat et des grandes entreprises du numérique visant à former des développeurs, community manager, chargés de transformation numérique... PopSchool a réalisé une étude et a déposé un dossier de candidature qui a été sélectionné. Cette labellisation valable 3 ans permet un apport de 60 000 € pour la première année. Parallèlement la CAPSO va soutenir cette première promotion via « l'appel à projets expérimental Ecole Régionale Numérique Hauts de France ». Le coût total de la formation développée par PopSchool est de 191 256 € HT pour une session de 20 apprenants.

L'intervention financière de l'agglomération correspondrait alors en une subvention d'amorçage budgétée en 2017 (20 000€), une mise à disposition de locaux (estimée à 20 000€) et une recherche de partenaires et de mécènes (estimée à 40 000€).

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, se prononce favorablement sur la mise en œuvre de cette première session de la Grande Ecole du Numérique et sur le concours financier de la CAPSO.

CULTURE

N°D561-17 Culture - CRD – CAPSO – Demande de subvention auprès de l'Etat d'aide au fonctionnement du CRD - Programme 2017 M. HUMETZ

Le CRD d'Agglomération de Saint-Omer participe activement au projet culturel du territoire et assure par son rayonnement et sa dynamique, une pratique artistique de qualité, ouverte sur le monde contemporain, accessible à tous les publics et tous les besoins.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, décide de solliciter du Ministère de la Culture l'aide de l'Etat à hauteur de 90 000 € dont 30 000 € affectés à la coordination du réseau des trois CRD du littoral.

N°D562-17 Culture - CRD – CAPSO – demande de subvention auprès de l'Etat - Pilotage de l'expérimentation du projet à destination des harmonies du Pas-de-Calais M. HUMETZ

Dans le cadre d'une action renforcée autour de la pratique des harmonies, la DRAC et le Conseil Départemental s'associent pour confier au CRD d'agglomération une mission de mise en place d'un projet artistique à destination des élèves jouant d'un instrument à vent ou de percussions. C'est un travail à moyen terme en faveur de cette activité culturelle et sociale, patrimoine vivant de l'histoire musicale de notre région.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, décide de solliciter auprès du Ministère de la Culture l'aide de l'Etat à hauteur de 28 500 €.

N°D563-17 Culture - CRD – CAPSO – Demande de subvention auprès de la région des Hauts de France M. HUMETZ

La ville de Saint-Omer a signé une convention cadre avec l'Etat et la Région instaurant le CRD, avec un financement qui prenait en compte les postes de coordonnateurs, les projets artistiques à rayonnement territorial et une participation à la scolarité des élèves du cycle spécialisé.

L'enseignement artistique ayant été transféré à la communauté d'agglomération, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, décide de solliciter auprès du Conseil Régional ladite subvention.

N°D564-17 Culture - Bibliothèque – Incorporation et retrait de documents de l'inventaire au titre de l'année 2016 M. HUMETZ

La BAPSO procède régulièrement à un « désherbage » qui aboutit au retrait de certains documents soit pour des raisons matérielles (usure, détérioration) ou d'inéquation aux collections, ainsi qu'à des remises à niveaux du fonds. Ainsi, la BAPSO a établi au titre de l'année 2016, les documents sortis de l'inventaire.

A cet effet, s'imposent une incorporation et un retrait d'inventaire de ces documents que le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, décide d'avaliser.

MUTUALISATION

N°D565-17 Mutualisation – Validation du projet de schéma de mutualisation M. BOUHIN

La création de la CAPSO conduit à l'adoption d'un schéma de mutualisation à l'échelle de son territoire. Ce document a pour ambition de donner une forte impulsion au processus de mutualisation entre communes et communauté déjà engagé à l'échelle des ex-communautés ayant fusionné. Les actions inscrites au schéma de mutualisation s'appuient sur une enquête menée auprès des communes et sur une analyse des pratiques en cours au sein des services communautaires.

Le schéma de mutualisation est soumis pour validation au conseil communautaire avant d'être adressé aux communes qui pourront se prononcer dans un délai de trois mois. Une information sera faite chaque année, au moment du débat d'orientations budgétaires, sur l'avancement du schéma.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, se prononce favorablement sur le projet de schéma de mutualisation.

N°D566-17 Mutualisation – Convention de prestations de services en matière de création et d’entretien de voirie, d’entretien des espaces verts et de fauchage entre la CAPSO et les communes du pôle territorial de Thérrouanne M. BOUHIN

Les communes de l'ex-communauté de communes de la Morinie (CCM) bénéficiaient de l'intervention des agents techniques communautaires et de la mise à disposition du matériel nécessaire (ex. : engins de chantier...) pour la création et l'entretien de voirie, l'entretien des espaces verts et des opérations de fauchage. Les agents techniques ayant été transférés à la CAPSO, il convient de régulariser cette situation. Afin d'assurer la continuité du service rendu aux communes de l'ex-CCM avant la fusion, il est proposé un tarif horaire de 21,50 euros au fonctionnement du service à compter du 1er janvier 2017. Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, valide la convention signée à cet effet.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

N°D567-17 Patrimoine communautaire - Commune de Thérrouanne - M. PREVOST
Réhabilitation de l'ancienne friche Ledoux en un pôle communautaire culturel, de santé, de services et numérique – lot 3 charpente métallique – signature du marché 2017-98

L'ensemble des marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de l'ancienne friche Ledoux située place de la Mairie / rue St-Jean à Thérrouanne ont été attribués en juin dernier pour un montant total de 1 873 008,18 € HT hormis le lot 3 – charpente métallique – qui avait été déclaré infructueux et qui a fait l'objet d'une nouvelle consultation en juillet dernier. Suite à l'analyse effectuée par le maître d'œuvre de l'opération, le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la proposition de la société LOISON pour un montant de 109 915 € HT. Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, autorise le Président à signer le marché n°2017-98 avec la société LOISON.

N°D568-17 Patrimoine communautaire - Commune de Saint-Omer - M. PREVOST
Réhabilitation de la gare en équipement à vocation éco-numérique et de services – lot 8 : finitions – signature du marché 2017-99

L'ensemble des marchés relatifs aux travaux de réhabilitation du bâtiment « gare » situé sur la commune de Saint-Omer en un équipement à vocation éco-numérique et de services a été attribué en juin dernier pour un montant total de 9 313 389,95 € HT hormis le lot 8 – finitions – qui avait été déclaré sans suite et qui a fait l'objet d'une nouvelle consultation en juillet dernier. Suite à l'analyse effectuée par le maître d'œuvre de l'opération, la commission d'appel d'offres réunie le 22 septembre 2017 a décidé de retenir la proposition du groupement SDI / SPDE pour un montant de 1 809 630,41€ HT.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, autorise le Président à signer le marché n°2017-99 avec le groupement SDI / SPDE.

Compte rendu affiché le 30 octobre 2017

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Bruno HUMETZ

Le Président

François DECOSTER

